LA FRANCE SANS ENFANT

Décembre 1974 : le Parlement Français adopte la loi Veil sur l'avortement. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, le meurtre d'enfants est légalisé — et remboursé par la Sécurité sociale.
Jamais loi n'aura aussi bien porté son nom : Mme Simone Veil, ministre de la Santé, en porte l'entière responsabilité. Cette loi, elle l'a voulue, conçue, présentée et défendue devant l'Assemblée nationale. Jetant dans la balance toute son autorité de membre du gouvernement, elle en a fait en quelque sorte une affaire personnelle.

UN MOYEN D'ACTION SUBVERSIVE

Mère de famille exemplaire, Mme Veil se trouve ainsi à la tête d'une progéniture variée : trois beaux enfants — et une loi infanticide. Nouvelle version du vieil adage : « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ».
Pour parvenir à ses fins, Mme le ministre ne s'est guère encombrée de contradictions : les deux tiers des députés de la majorité, les associations familiales, l'Ordre des médecins, l'Église y étaient hostiles ? Qu'à cela ne tienne : elle a fait passer son projet de loi aux forceps, avec l'ensemble des voix socialistes et communistes, pour la plus grande joie des extrémistes du MLAC qui y voyaient un « moyen d'action subversive ». L'opération a pleinement réussi : en quatre ans, Mme Veil a déjà sur les mains le sang d'un million de victimes innocentes.

CAUTIONNER LE GÉNOCIDE ?

Juin 1979 : Simone Veil se présente comme tête de liste de l'UDF aux élections européennes.

A QUI LA FAUTE ?

Bilan d'un ministère : un million de morts sur la conscience.

les pâques sanglantes de Simone

Qui peut voter pour elle ?
Certainement pas les catholiques. La loi criminelle dont elle revendique, si l'on peut dire, la maternité, est contraire à toute la doctrine de l'Eglise.

Depuis quinze ans, l'Eglise a pu bien souvent donner l'impression d'hésiter, de s'interroger sur elle-même, voire de remettre en cause certains de ses enseignements traditionnels. Mais il est un point, en tout cas, sur lequel elle n'a jamais transigé : c'est le respect de la vie, fondement intangible de sa morale, réaffirmé récemment encore avec solennité par Sa Sainteté Jean-Paul II.

L'Eglise de France elle-même, réputée pour son progressisme, est toujours restée inflexible sur ce principe fondamental de la doctrine catholique : le caractère sacré de la vie humaine.

CE QUE PROCLAME L'EGLISE

L'Eglise trouve l'inspiration voulue pour agir contre tout ce qui attente à la vie, car la famille est l'objet de grandes menaces : pensez aux campagnes en faveur... de l'avortement qui détruisent la société.

(Déclaration de Sa Sainteté Jean-Paul II à Puebla le 30-1-79).

Les catholiques de France ne peuvent, en conscience, apporter leurs suffrages à une femme qui pourrait tomber aujourd'hui sous le coup de l'excommunication. Sa nomination à la tête de la liste patronnée par le gouvernement est une véritable insulte à la communauté catholique, qui regroupe la majorité des Français — et l'immense majorité de la majorité.

On ne cautionne pas le génocide ! Les catholiques ont le devoir de manifester leur opposition à Simone Veil en faisant échec à sa liste.

UNE LOI DE MORT

De la même façon, les Français ont le devoir de dénoncer cette loi de mort, qui est une catastrophe pour la France.

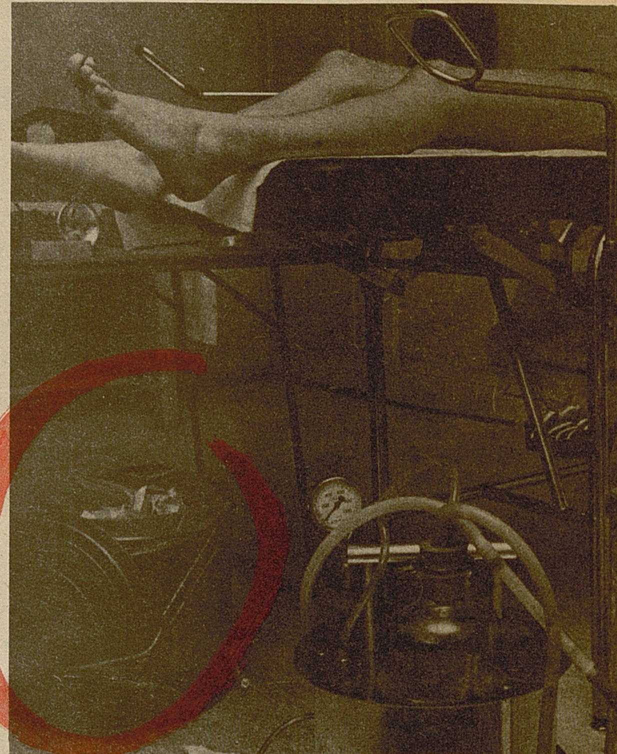
La législation de l'avortement, c'est 250.000 naissances en moins chaque année — soit l'équivalent, en un an, du nombre total de morts provoquées par des accidents du travail depuis quatre siècles ! C'est un coup fatal porté au taux de natalité du pays, ramené aux chiffres des pires années de l'avant-guerre, qui ont préparé la défaite. C'est la fin du renouvellement des générations, c'est à dire le vieillissement et la mort lente du pays : si la dénatalité devait se poursuivre au rythme actuel, dans un siècle la France ne compterait plus que 25 millions d'habitants — deux fois moins qu'aujourd'hui, dans un monde quatre fois plus peuplé !

Et qu'on ne vienne pas dire, comme le fait volontiers Mme Veil pour dégager sa responsabilité, que la dénatalité est un « phénomène de société » indépendant de la législation sur l'avortement. Les statistiques apportent une démonstration éclatante du contraire : toujours et partout, au Japon en 1946 comme en Hongrie actuellement, la légalisation de l'avortement et de la contraception a eu pour résultat une chute brutale et spectaculaire de la natalité.

La loi Veil, c'est l'affaiblissement et le déclin de la France. Les Français ne voteront pas pour le ministre de la dépopulation et de l'auto-génocide.

LES PETITS VOYAGES DE SIMONE VEIL

Septembre 74. Simone Veil : cinq heures en Bretagne.
Février 75 : Voyage en Israël. Elle déclare au quotidien de Tel Aviv : « Un de mes fils voulait se faire naturaliser Israélien ».
Mai 75 : Dix jours à Moscou, Samarkand, Tachkent, Tbilissi, Sonkhoumi et Sotchi (URSS).
Juin 75 : Six jours aux U.S.A.
Juin 75 : Visite éclair à Besançon (Doubs). Accueillie aux cris de : « Pas de Génocide français »).
Juillet 75 : Voyage en Algérie (4 jours).
Août 75 : Une semaine en Israël.
Septembre 75 : 18-21 septembre : Voyage en Tchécoslovaquie. Elle n'y parle pas du printemps mais de l'été 44 à Stercno. Elle est décorée de la médaille communiste de la Libération tchécoslovaque.
Janvier 76 : Huit jours à Cuba. Elle souhaite que la collaboration franco-cubaine soit élargie.
Reims 76. Quatre heures à Reims (Visite à l'hôpital Debré) les 2/3 des invités boudent la réception organisée par le champagne Taittinger.
Mai 76 : Long voyage en Chine. Elle n'écrit pourtant pas de livre au retour. Ce dont on ne peut que la féliciter.
Sept. 76 : Quatre jours en Pologne.
Novembre 76 : Trois jours à Abidjan (Côte-d'Ivoire).
Mars 77 : Vingt quatre heures à Londres.
Août 77 : Voyage au Mexique. Elle y dénonce : « La propagande tapageuse, le moralisme dogmatique, le nationalisme.» Vive l'avortement.
Juin 78 : Quatre jours au Maroc.



Un mépris monstrueux de la vie.



Simone Veil allumant une cigarette. « Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ».

L'ALGÉRIE AVANT LA CORREZE

Mme Simone Veil a été le premier ministre de la santé à rendre visite (en 75) à l'Algérie non-française pour ne pas dire anti-française de feu-Boumédienne.

Alors que de nombreuses régions de France manquent de médecins et de lits ; alors que ceux-ci sont occupés dans une proportion effarante par les immigrés, Mme Veil déclara que 14 millions de francs lourds seraient débloqués pour aider la médecine algérienne.

Et qu'à l'école de la santé publique de Rennes, on créerait des assistantes sociales arabisantes « qui iraient vers les familles algériennes vivant en France ».

Sans commentaire...

PAS DE PARDON POUR LES BRETONS

La Bretagne est une des régions de France les plus sous-équipées en ce qui concerne le domaine médico-hospitalier.

Sur les 22 régions françaises elle n'arrive qu'au quinzième rang quant au nombre de lits (et encore la moitié serait à rénover). Au nombre des médecins, malgré ses 2 millions 600.000 habitants elle ne se trouve qu'en dix-septième position.

En septembre 74, Mme Veil fit une tournée d'inspection en Bretagne. Tournée éclair, bien sûr. (Quelques heures à Rennes).

Elle décréta que ça allait changer.

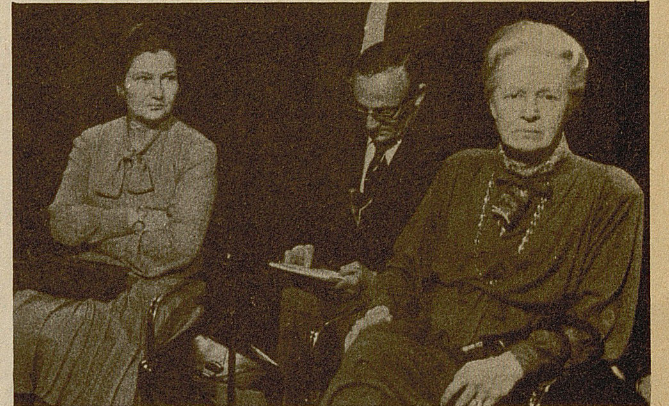
Qu'a-t-elle fait en 5 ans ?

Rien.

SÉCURITÉ SOCIALE : SIMONE VEIL FRAPPE LES CADRES

Pour l'année 78, la SS accusait un déficit de 17 milliards anciens. Simone Veil n'y est pas tout à fait étrangère, elle qui a imposé le remboursement de la pillule aux mineures de 13 ans — alors que le vaccin antigrippe reste encore à la charge des assurés !

Heureusement, le ministre de la Santé a une solution-miracle pour éponger le déficit de la SS : faire payer les cadres. C'est simple, mais il fallait y penser. Voilà qui est fait : depuis le 1er janvier, les cotisation des cadres ont subi une nouvelle augmentation.



UN HOLOCAUSTE PEUT EN CACHER UN AUTRE...

A l'occasion du débat télévisé sur le feuilleton américain « Holaucauste », les Français ont pu voir leur ministre de la Santé côtoyer aimablement Mme Vaillant-Couturier, veuve d'un dirigeant « historique » du PCF, qui plastronnait au premier rang des invités. Il était pittoresque de voir cette stalinienne bon teint s'élever, au nom des droits de l'homme, contre le génocide hitlérien. Bien des télespectateurs se sont étonnés cependant qu'en deux heures de débats, Mme Veil n'ait pas trouvé le temps de la remettre à sa place : est-on bien qualifié pour dénoncer le massacre de 6 millions de Juifs lorsqu'on a si bien « dirigé » les 60 millions de cadavres sur lesquels s'est construite la glorieuse révolution soviétique ? Pour dénoncer un atroce génocide vieux de 40 ans lorsqu'on est complice d'un autre, qui se poursuit encore aujourd'hui ?

Apparemment, ces questions n'ont pas effleuré l'esprit de Mme le ministre. Mais après tout, c'était un débat d'expertes : Simone Veil n'a-t-elle pas elle-même sur la conscience le meurtre légal de centaines de milliers de petits Français ?

QUE PEUT-ON FAIRE

Contre la loi Veil, il est possible d'agir.
Celle-ci n'a été votée que pour un temps d'essai de cinq ans ce qui est exceptionnel et prouve que les élus n'avaient pas grande confiance dans ce texte...
Cette loi a fait ses preuves : ses résultats sont inscrits dans les chiffres de la dénatalité française. **Il faut la supprimer !** L'occasion en sera fournie par le débat qui doit avoir lieu prochainement au Parlement.
L'Eurodroite organise une grande pétition contre cette loi. Si vous aussi, vous exigez sa suppression, renvoyez-nous ce bulletin.

A découper et retourner à

EURODROITE : 7, boulevard de Sébastopol 75001

Monsieur . . . .
Adresse . . . .
Profession . . . .
réclame qu'au terme du délai légal de cinq ans la loi Simone Veil soit abrogée

Signature : Signature :

LE CHOIX DE SIMONE VEIL

L'OUVERTURE A GAUCHE

A côté des raisons morales et démographiques de combattre Simone Veil et ce qu'elle incarne, il y a une raison politique majeure.

Les Français qui, depuis vingt ans, ont constamment voté pour barrer la route au socialo-communisme doivent le savoir : la désignation de Mme Veil comme tête de liste de l'UDF aux élections européennes est le dernier avatar de la désastreuse stratégie élyséenne d'ouverture à gauche.

LES CHIMERES DE GISCARD

Depuis qu'il a accédé au pouvoir en mai 1974, grâce aux voix de tous les Français hostiles à la gauche, Giscard n'a cessé d'œuvrer pour ouvrir à celle-ci les portes du pouvoir. Les Français avaient chassé la gauche par la porte : Giscard s'efforce de la faire rentrer par la fenêtre.

A la poursuite de cette dangereuse chimère, le Président de la République déploie une énergie et une obstination peu communes. Après avoir usé déjà en vain à ce jeu JJSS, Henri Caillavet, Raymond Brousse, Robert Fabre, Françoise Giroud, voilà qu'il sort de sa manchette son dernier atout : Simone Veil.

Il est vrai que celle-ci paraît être l'instrument idéal de ce « grand dessein » giscardien.

Sa cote de popularité est notoirement due au succès qu'elle remporte auprès de l'électorat de gauche ; cette ambiguïté, elle l'entretient complaisamment à coups de déclarations fracassantes livrées aux hebdomadaires de la gauche pensante : « Je me sens contestataire », « je suis féministe », « Je ne suis pas à l'UDF et je n'ai pas l'intention de m'y inscrire », confie-t-elle, en faisant mine de s'étonner de ses propres audaces.(1)

LA DAME PATRONESE DU PROGRESSISME

Sa personnalité bon chic — bon genre convient merveilleusement aux velléités d'ouverture à gauche à la mode giscardienne : dame patronesse du progressisme, en tailleur Chanel et boucles d'oreille Cartier, elle a le profil idéal pour drainer vers les antichambres du pouvoir la gauche bourgeoise et salonarde des beaux quartiers, — pour rallier à son panache rose l'Internationale des Deux-Magots.

Mais il y a plus grave : car enfin, au-delà des apparences et de l'image de marque, qui est réellement Simone Veil ? C'est une femme qui a, au moins, le mérite de la constance : depuis le début de sa carrière politique, elle n'a jamais cessé d'être du côté de la gauche.

AVEC MITTERAND...

En 1956 déjà, responsable de l'administration pénitentiaire alors que François Mitterand était Garde des Sceaux, elle avait défrayé la chronique en prenant bruyamment position contre le droit d'exception imposé par la guerre d'Algérie et en intervenant en faveur de terroristes du FLN, responsables de nombreux attentats criminels.

Lors des élections présidentielles de 1974, elle a voté et fait voter pour son ancien patron contre Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier le sait, et s'en félicite : « A ma connaissance, se rengorge-t-il, trois membres du gouvernement ont voté Mitterand »(2) : il s'agit de Françoise Giroud, Jean-François Poncet et Simone Veil — qui sont, comme par hasard, les trois chouchous du Président. Tout se passe comme si le fait d'avoir voté contre Giscard était un atout décisif pour accéder à de hautes responsabilités dans ses gouvernements. Etrange masochisme présidentiel qui symbolise bien le rêve suicidaire qui l'agite : gouverner avec ses adversaires contre ceux qui l'ont élu.

A GAUCHE, TOUTES !

Enfin, à l'occasion du vote de « sa » loi, Simone Veil s'est acquis définitivement l'admiration du VGE en réussissant à matérialiser son fantasme : la constitution d'une « majorité d'idées » — et quelle idée ! — avec la gauche.

Sur les 284 députés qui ont voté la loi légalisant l'avortement, 178 appartenaient à l'opposition socialo-communiste. C'est dire qu'elle n'est passée que grâce à une majorité de voix de gauche. Ce vote constituait donc la première expérience « en laboratoire » de la « nouvelle majorité » chère au Président — et dont les enfants français ont été les cobayes.

Les électeurs de la majorité doivent tout faire pour empêcher la réalisation de ce projet désastreux pour la France. On ne gouverne pas à gauche avec les voix de la droite. Le succès de Simone Veil, demain, aux élections européennes, serait pour Giscard un encouragement à poursuivre son entreprise de « gauchissement » du gouvernement de la France : après un tour de piste au Parlement européen, Mme Veil serait vraisemblablement appelée à remplacer Raymond Barre à l'hôtel Matignon, — ou elle ne ferait sans doute que chauffer la place pour un quelconque Michel Rocard...

C'est contre cette ouverture à gauche qu'a toujours lutté le **Parti des Forces Nouvelles.** C'est sur ce thème, pour une véritable Europe et contre l'Europe social-démocrate, que **l'Eurodroite** fera campagne pour les élections de juin prochain.

Contre la loi Veil,
Contre l'ouverture à gauche,
Pour une Europe libre, forte et unie,

VOTEZ EURODROITE.

(1) *France-Soir*, 5/3/76. *Nouvel Observateur*, 5/3/79
(2) Minute, 21/1/76.

AMPLIFIEZ NOTRE CAMPAGNE

Jusqu'au dix juin, l'**EURODROITE** ne cessera de dire la vérité sur Simone Veil.
Il serait **intolérable** que cette femme puisse faire campagne sans que des voix nombreuses ne s'élèvent pour protester.
Aidez-nous à nous faire entendre.
Participez à notre campagne.

Monsieur ....
Adresse .... Tél. ....
Profession ....

☐ désire participer à la campagne de l'Eurodroite contre Simone Veil
☐ désire recevoir une documentation sur l'Eurodroite
☐ vous envoie la somme de Fr. pour soutenir votre action (chèques à l'ordre de M. Ecary)

A retourner à **EURODROITE**, 7 boulevard de Sébastopol, 75001 PARIS.